

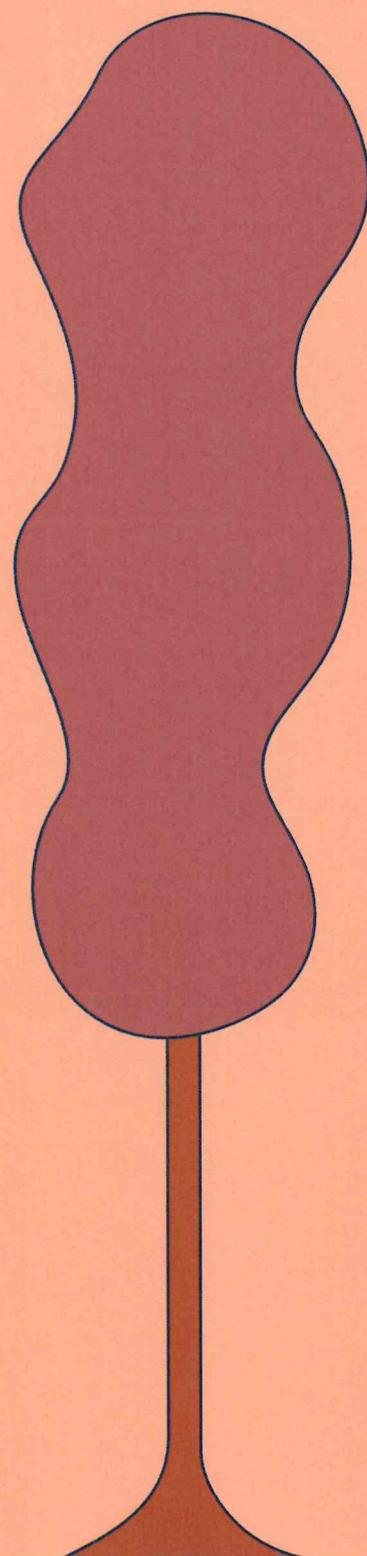
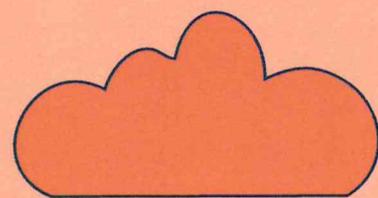
RAPPORT

ANNUEL

2024

DE

L'ARASPE



# TABLE DES MATIÈRES

Message de la Présidente et du Codir	4
L'association régionale d'action sociale	8
Les activités de l'association	12
<b>Les agences d'assurances sociales (AAS)</b>	<b>15</b>
Prestations du domaine AVS/AI	15
Prestations PC	16
Prestations en faveur des familles	17
Prestations de l'assurance-maladie	18
Appui administratif	20
Recrutement des curateur-trice-s volontaires	20
Travail de proximité	20
Interview des Préposées de l'AAS Echallens	21
<b>Le centre social régional (CSR)</b>	<b>26</b>
Bénéficiaires d'un revenu d'insertion	26
Aides casuelles	28
Mesures d'insertions sociales	29
Unité commune ORP – CSR	30
Recours juridiques contre les décisions RI	30
Enquête administrative et investigation de terrain	30
<b>Clic Ensemble</b>	<b>31</b>
Clic ensemble, quelques chiffres clés de 2024	32
Perspectives 2025	33
<b>Annexes</b>	<b>35</b>
Organigramme	36
Carte de la région d'action sociale ARASPE	37
Comité de direction, de gestion et contrôle externe 2024	38

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU CODIR

L'année 2024 a été marquée par des changements au sein de notre Comité de direction (Codir), avec la démission de deux de ses membres. Il s'agit de M<sup>me</sup> Chantal Di Lallo de la commune de Vuflens-la-Ville et de M. Jean-Pierre Sterchi de la commune de Cugy. Au nom du Codir, je remercie chaleureusement nos deux collègues pour leur précieux travail, leur engagement sans faille et leur collaboration exemplaire durant leur mandat au sein de l'ARASPE. À la suite de ces démissions, M<sup>me</sup> Pamela Burdet de la commune de St-Barthélemy et M. Carmine Ciaramella de la commune de Lussey-Villars ont été élus au Codir par le Conseil intercommunal. Je leur souhaite une très cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

En 2024, le Codir s'est réuni à quatre reprises lors de ses séances ordinaires. Le Conseil intercommunal, quant à lui, a été convoqué à deux occasions afin de valider des points essentiels tels que le projet de nouveaux statuts de l'ARASPE, les comptes et le budget de l'association. En fin d'assemblée, les projets et activités de l'ARASPE ont été présentés par la Direction.

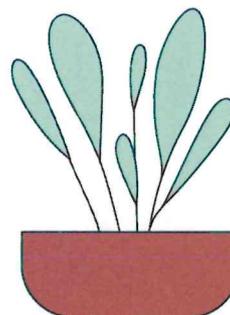
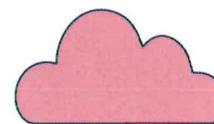
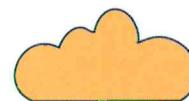
Le travail de révision complète des statuts de l'association entamé en 2022, a abouti cette année. Comme mentionné plus haut, le projet a été validé par le Conseil intercommunal et par 40 communes sur les 41 que compte l'ARASPE.

À relever les projets menés par la Direction, toujours soucieuse de répondre au mieux aux besoins des citoyennes et citoyens, et de garantir un accueil de qualité. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des jeunes, dans une volonté affirmée de lutter contre le décrochage.

Enfin, comme annoncé lors de la séance du Conseil intercommunal du 30 octobre 2024, un projet sur une nouvelle gouvernance des régions d'action sociale est en cours d'étude. Ce projet est mené conjointement entre le Canton et les régions d'action sociale. Un EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) sera présenté au Grand Conseil en juin 2026 pour une entrée en vigueur dès le deuxième semestre 2026.

Au nom du Codir, je remercie vivement la Direction de l'ARASPE pour son investissement sans faille au service de l'association et de la population, et ce, dans un contexte de bouleversement et en constante évolution. Le Codir sait pouvoir compter sur le professionnalisme et l'engagement des membres de la Direction ainsi que de l'ensemble du personnel de l'ARASPE.

Pour le Codir,  
Corinne Sauty, Présidente



# L'ASSOCIATION RÉGIONALE D'ACTION SOCIALE



L'année écoulée a été marquée par des actions fortes et engagées en faveur de la cohésion sociale, au cœur de la mission de notre association. Face aux défis actuels, nous avons affirmé notre conviction qu'une organisation interne efficace, une collaboration fluide entre les différents métiers et un accueil intégré sont les piliers essentiels pour répondre aux besoins des publics que nous accompagnons.

Ces éléments structurants n'auraient toutefois pas la même portée sans l'engagement indéfectible et les compétences de nos collaboratrices et collaborateurs. Leur investissement quotidien, leur capacité à innover et à s'adapter sont autant de forces qui permettent à notre association de mener à bien sa mission, ses projets et d'avoir un impact concret sur le terrain.

Ce rapport d'activité présente les chiffres essentiels des prestations délivrées en faveur de notre population au cours de l'année. Il met en perspective les résultats obtenus en les comparant à ceux de l'année précédente, permettant ainsi d'évaluer l'évolution de nos initiatives et d'orienter nos stratégies pour l'avenir.

Dans un souci d'optimisation du service rendu aux usagères et aux usagers, la mise en place d'un guichet intégré sur les deux sites a été finalisée en juillet 2024 avec le site de Prilly et s'inscrit pleinement dans la dynamique de réorganisation territoriale des communes desservies. Cette initiative vise à harmoniser le découpage entre les deux sites afin d'améliorer la lisibilité et renforcer la proximité des services publics. La répartition géographique a été repensée selon une logique

de répartition par district (communes du district du Gros-de-Vaud sur Echallens, communes des districts de Lausanne et la commune de l'Ouest-lausannois sur Prilly), garantissant ainsi une meilleure cohérence et efficacité dans nos interventions. La population s'adresse dans le même lieu et est accueillie par une seule réception par site pour les prestations offertes par le CSR comme pour les prestations offertes par les AAS. Dans ce contexte de centralisation de l'accueil, l'Agence du Mont-sur-Lausanne a fermé ses portes le 1<sup>er</sup> juin 2024. Afin de maintenir une proximité avec la population, une permanence au Mont-sur-Lausanne sera assurée sur deux demi-journées dès 2025.

Par ailleurs, cette réorganisation territoriale et la centralisation de l'accueil a confirmé le besoin d'adapter nos locaux. L'année 2024 a été concluante avec la signature d'un nouveau bail à loyer pour les locaux d'Echallens prévoyant un déménagement en septembre 2026. Ce projet offrira un espace plus adapté pour accueillir la population et un cadre de travail fonctionnel et sécurisé au personnel. Faut de trouver une surface adaptée aux besoins du site de Prilly, la réorganisation des espaces actuels a été retenue comme la meilleure option.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements et félicitations aux responsables d'équipe pour leur expertise et leur capacité à motiver et guider leurs équipes et à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'association pour leur professionnalisme et leur dévouement au service de notre population. Nous exprimons également notre gratitude envers le CoDir pour leur soutien continu et leur confiance.

La direction de l'ARASPE



### Charge de fonctionnement

Financement principal par les subventions cantonales, par le remboursement de la Caisse Cantonale de Compensation AVS et par les subventions des communes de notre région d'action sociale.

7,74 MIO

### Dotation en personnel

53,90 ETP → 67 PERSONNES ACTIVES

### Formation (hors jours de cours stagiaires et apprentis)

2,65 JOURS PAR ETP → 2,15 JOURS PAR PERSONNES ACTIVES

### Mouvement du personnel

	Engagements	Congés Maternité	Congés paternité	Changement taux de travail	Congés non payés	Départs
2024	6	1	0	12	3	9*
2023	10	5	0	28	7	10

\* dont 2 départs à la retraite, 1 fin de stage et 1 fin de contrat à durée déterminée

# LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif. Deux services délivrent ces prestations : Le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS).

L'AAS et le CSR offrent un service à notre population par des prestations d'accueil, d'écoute et de prise en charge globale. Les collaboratrices et les collaborateurs délivrent des prestations de qualité avec professionnalisme et rigueur, œuvrant dans un système social complexe et se confrontant à des problématiques multidimensionnelles et souvent difficiles.



Population résidente permanente dans  
notre région d'action sociale  
au 31.12.2023<sup>1</sup>

80'155  
HABITANTS

Accueil aux réceptions  
(en moyenne sur les 6 derniers mois  
de l'année 2024)<sup>2</sup>

950  
PASSAGES AUX RÉCEPTIONS / MOIS

382

Orientations dans les piquets AAS  
pour une réponse immédiate

123

Permanences téléphoniques  
des assistant-e-s sociaux pour  
l'analyse sociale

2'491  
APPELS TÉLÉPHONIQUES À LA RÉCEPTION  
/ MOIS EN MOYENNE

<sup>1</sup> Source: Statistiques Vaud  
<sup>2</sup> Source: Interne

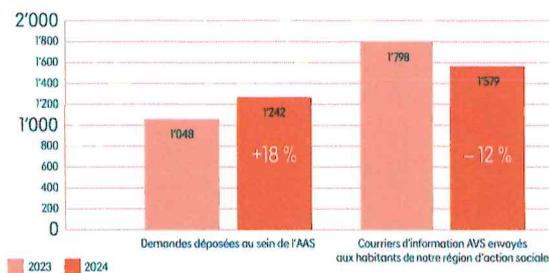
## LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

La mission principale des AAS est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population de notre région d'action sociale sur les prestations d'assurances sociales en respectant les directives du Département de la santé et de l'action sociale et de la Caisse cantonale de

compensation AVS. Elles ont également un rôle d'information sur les droits et obligations des assurances sociales ainsi qu'un rôle de contrôle de l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins ainsi que de cotisations à l'AVS/AI/APG.

### PRESTATIONS

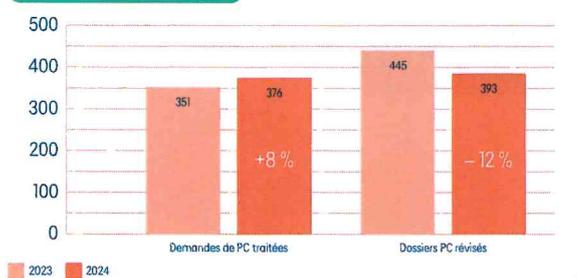
#### AVS/AI (SANS PC)<sup>3</sup>



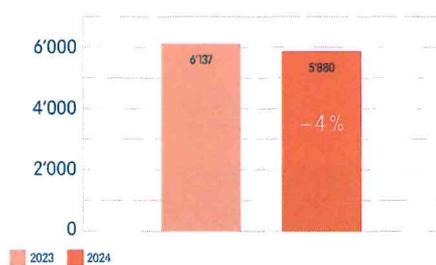
<sup>3</sup> Sources: Prestations AVS (sans PC) → Statistiques internes (Système de GED Foigle)  
Courriers informations AVS → Statistiques internes

## PRESTATIONS PC

### Demandes et révisions PC <sup>4</sup>



### Demandes de remboursement de frais (RFM) PC <sup>4</sup>



<sup>4</sup> Source: Demandes, révisions et RFM → Statistiques internes (Système de GED Faigle)

## PRESTATIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

Allocations familiales, allocations maternité ou paternité, les prestations ponctuelles pour familles et prestations complémentaires pour familles (PC-Familles).

### Prestations familiales traitées <sup>5</sup>



### Demandes de remboursements des frais maladie et de garde traitées pour les bénéficiaires des PC Familles <sup>5</sup>



<sup>5</sup> Source: Prestations formelles → Statistiques internes (Système de GED Faigle)  
RFM/RFG PCFAM → Statistiques informatique du CRD de Louvain

## PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE<sup>6</sup>



<sup>6</sup> Source: Subsidies -> Liste cognos analytics Canton de Vaud / Autres données OVAM - LAMAI -> Statistiques internes  
<sup>7</sup> Dénonciation par l'AMS à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) des personnes qui ne sont pas couvertes par une assurance maladie. L'OVAM procède ainsi à une affiliation d'office.

### Actions en faveur des bénéficiaires RI

**275**  
RÉDUCTIONS DES CHARGES  
POUR PRÉVENTION DE  
CONTENTIEUX

Situations traitées pour diminuer ou supprimer la part à leur charge et ainsi agir en prévention sur les problèmes de contentieux.

**21**  
Changements  
de caisse maladie

**71**  
Changements  
de franchise

**15**  
Changements  
de modèle d'assurance

**81**  
Situations  
« Cas de rigueur »\*

\* Ces situations ont été traitées en tant que « cas de rigueur », soit des situations de personnes avec frais de santé importants, pour lesquelles un déplaçonnement du subside était indiqué en lieu et place de l'augmentation de la franchise.

### Actions en faveur de la population

**2**  
SOIRÉES D'INFORMATION  
LAMAL ORGANISÉES

L'une sur la commune d'Echallens et l'autre sur la commune de Prilly. Nous remercions les communes pour leur précieuse collaboration sur la communication de ces événements ainsi que pour la mise à disposition des salles. La fréquentation de ces soirées a été nettement moins importante qu'en 2023.

## APPUI ADMINISTRATIF

17

Dossiers en suivi administratif régulier

237

Interventions pour 2024

17 dossiers en suivi administratif régulier ont été actifs, à savoir les spécialistes AAS ont apporté une aide à la gestion des affaires administratives régulières. En dehors de ces dossiers de suivi régulier, il y a également de nombreux actes administratifs ponctuels en faveur de la population qui permettent de surmonter une difficulté particulière: 237 interventions pour 2024.

## RECRUTEMENT DES CURATEUR·TRICE·S VOLONTAIRES<sup>8</sup>

26

Entretiens menés au sein des AAS en 2023

+28%

36

Entretiens menés au sein des AAS en 2024

## TRAVAIL DE PROXIMITÉ

Notre collaboration étroite avec Pro Senectute et AVIVO a continué tout au long de l'année 2024. Notre participation active à diverses rencontres organisées connaît toujours un vif succès. L'association Chall'ensemble avec laquelle nous collaborons pour l'accompagnement des seniors sur Echallens et 36 permanences proposées à la permanence AVIVO à Echallens.

<sup>8</sup> Source: Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

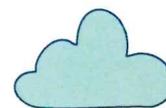
INTERVIEW

DES

PRÉPOSÉES

DE L'AAS

ECHALLENS



En avril 2024, M<sup>me</sup> Marie Nobs-Brovelli, préposée de l'AAS d'Echallens avec presque 30 ans de service est partie pour une retraite bien méritée. À la suite de la fermeture de l'AAS du Mont-sur-Lausanne permettant la centralisation de l'activité sur deux sites, c'est la préposée de l'ancienne AAS du Mont-sur-Lausanne, M<sup>me</sup> Marie-José Studer, qui a repris avec succès la gestion de l'AAS d'Echallens, en mai 2024.



Quels ont été les principaux changements que vous avez observés dans le domaine des assurances sociales au cours de votre carrière?

M<sup>me</sup> Marie Nobs-Brovelli partage un témoignage sincère sur son expérience au sein de l'ARASPE:

Au début de ma carrière professionnelle j'ai travaillé seule 11 ans pour les habitants des communes d'Echallens et Saint-Barthélemy. Concernant la formation, il y avait un classeur nommé guide «ACAS» et un lien téléphonique avec l'Agente Régionale AVS à Orbe. Quels changements à nos jours avec internet à disposition! Au début de ma carrière professionnelle, il n'y avait que 2-3 demandes par année à l'aide sociale vaudoise et les bénéficiaires étaient financés par le boursier communal. En 2005, il y eu un premier regroupement des AAS pour le district d'Echallens et l'intégration d'assistants sociaux à la Grand-rue 7. Le secrétaire communal m'a encouragé à devenir cheffe de l'équipe AAS avec 3 collaborateurs et 1 apprenti. En 2011, nouveau regroupement pour le district du Gros-de-Vaud, 6 collaborateurs, nous sommes employés par l'ARASPE. D'année en année, il y a de plus en plus de demandes de soutien des assurances sociales ou de l'aide sociale vaudoise par la population. Cette augmentation est due aux évolutions de notre société qui n'assurent plus de stabilité de façon générale à long terme. De ce fait, les



Comment avez-vous vu évoluer le rôle des agences d'assurances sociales dans la réponse aux besoins de la population?



Quels ont été vos principaux défis depuis votre arrivée à l'AAS d'Echallens?

assurés se trouvent confrontés de plus en plus face aux difficultés économiques, familiales ou de santé.

Le rôle des agences d'assurances sociales était très cadré il y a 30 ans et les bénéficiaires vivaient des situations personnelles et financières difficiles de façon ponctuelle. Au fur et à mesure des années, il y a eu une forte augmentation des demandes et les préposés devaient sans cesse élargir leurs connaissances afin de répondre aux demandes de façon plus élargie, soit rechercher des soutiens financiers dans des associations cantonales (exemple Centre Social Protestant, Fonds cantonal pour la famille, etc.).

M<sup>me</sup> Marie-José Studer partage ses premières impressions et les défis futurs de l'AAS d'Echallens:

Un des défis majeurs a été d'assurer la bonne circulation de l'information au sein de l'équipe et la mise en application des procédures internes et règlements qui régissent les assurances sociales, afin d'assurer un service de qualité aux usagers.



Le premier but a été de dynamiser l'équipe en apportant une vision nouvelle quant à l'organisation et à la distribution des tâches liées à chacun. J'ai voulu confier à chaque membre de l'équipe ses propres responsabilités, car nous sommes complémentaires et que nous avançons ensemble.

Les dossiers se sont complexifiés au fil des ans. Nous devons suivre une ligne de conduite stricte, à savoir que la constitution d'une demande de prestations complémentaires par exemple, peut prendre jusqu'à 3 mois.

Chaque usager est différent en fonction de son parcours professionnel et de sa situation familiale (veuvage, divorce). Dès lors, il est primordial d'accompagner l'équipe dans l'établissement des dossiers, car des connaissances pointues dans le domaine et une analyse de la subsidiarité sont essentielles pour répondre aux besoins de notre population.

Quelles sont les perspectives ou enjeux pour les années à venir ?

À l'ère du numérique, nous ne sommes pas sans savoir que les personnes du 3<sup>e</sup> âge, mais pas que, n'ont pas toutes accès ou n'ont pas été formées aux outils informatiques. En quelque sorte, nous agissons en tant qu'intermédiaires en mettant nos compétences au service de la population. De plus en plus les demandes de prestations se font en ligne et il est parfois

difficile d'atteindre les interlocuteurs au téléphone. Les professionnels sont là pour aider, informer et accompagner les personnes en situation précaire, isolées ou avec une certaine appréhension à tout ce qui a un lien avec l'administration. C'est avec bienveillance et respect que nous traitons chaque cas, en passant par les jeunes adultes pour une demande de subside, des allocations familiales pour les familles, et même des affiliations pour personnes sans activité lucrative qui grâce à leur situation personnelle ont la chance d'anticiper leur rente de vieillesse. Des mises à niveaux et des formations continues sont donc essentielles pour maintenir le niveau et faire face aux évolutions.



# LE CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR)

La mission principale du CSR est d'offrir une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence.

En 2024, le processus d'accueil pour les nouvelles situations a été revu dans la perspective de l'améliorer pour notre public. Partant du constat que l'accueil était jusqu'ici basé sur des critères d'accès à la prestation financière du Revenu d'insertion, le nouveau processus ouvre

ainsi à toutes les nouvelles personnes requérantes une possibilité d'entretien avec un-e assistant-e social-e (ci-après AS) y compris les personnes qui n'ont pas accès ou pas besoin de la prestation financière. Par ailleurs, le nouveau processus réduit le nombre d'entretien physique et évite à la personne de « raconter son histoire » de manière successive à la réception, à l'AS et au gestionnaire socio-administratif (ci-après GSA). Le nouveau processus permet aussi à la personne requérante de faire plus rapidement connaissance avec les personnes qui vont suivre sa situation.

## BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION

La tendance à une légère augmentation du nombre de dossiers se poursuit en 2024.<sup>9</sup> Un dossier RI est composé par une ou plusieurs personnes membres d'un même ménage.\*

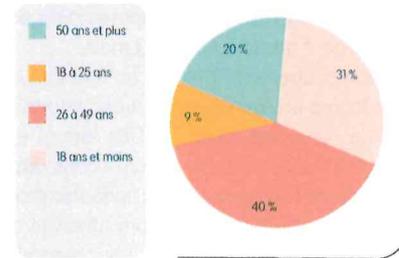


<sup>9</sup> Source: BI MAORI «Cube doss. payés (Paiements)»

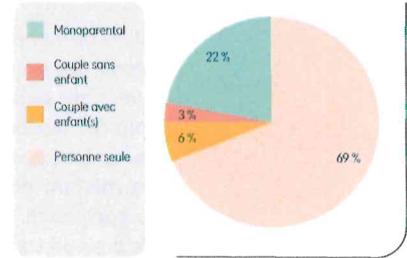
Chaque mois des dizaines de dossiers sont ouverts et d'autres fermés.<sup>10</sup>

	Nombre d'ouverture de dossier		Nombre de fermeture de dossier	
2024	661	+ 14 %	643	+ 12 %
2023	580		576	

### Personnes aidées par catégories d'âge en 2024<sup>11</sup>



### Dossiers par composition des ménages en 2024<sup>12</sup>



<sup>10</sup> Source: BI MAORI «Cube E/S → Dossiers payés»  
<sup>11</sup> Source: BI MAORI liste «Détail toutes personnes»  
<sup>12</sup> Source: BI MAORI liste «Détail composition des ménages»

L'augmentation concernant les dépenses brutes (totalité des prestations versées aux bénéficiaires) est quant à elle plus limitée (+1,5 %). Les recettes étant plus importantes en 2024 qu'en 2023, on constate que les dépenses nettes (coût final après encaissements de prestations en faveur des bénéficiaires) sont inférieures en 2024 (-4,9 %).<sup>13</sup>

	Montant total des dépenses brutes	Montant total des recettes	Montant total des dépenses nettes
2024	24'275'949,25.-	4'852'789,58.-	19'423'159,67.-
2023	23'922'184,60.-	3'552'629,78.-	20'369'554,82.-

## AIDES CASUELLES

Celles-ci sont destinées à des personnes qui ne bénéficient pas du Revenu d'insertion chaque mois, mais qui doivent faire face à une dépense imprévue et extraordinaire les mettant temporairement dans l'indigence.<sup>14</sup>

Nombre de ménages avec une aide casuelle ou une bourse cas de rigueur

2024	56	- 19 %
2023	69	

<sup>13</sup> Source: BI MAORI « Cube doss. payés (paiements) »  
<sup>14</sup> Source: BI MAORI listes « Détail paiements (paiements) »

## MESURES D'INSERTIONS SOCIALES

Globalement, le nombre de personnes bénéficiaires activées en mesure a augmenté en 2024 ainsi que le nombre de mesures.<sup>15</sup>

	Contrats sur la mesure	Nombre de bénéficiaires activés
2024	556 + 19 %	339 + 13 %
2023	469	301

Parmi les mesures mises en place, 14 % sont des mesures de transition. Celles-ci offrent aux jeunes adultes une opportunité de réaliser une première formation professionnelle. L'augmentation est particulièrement significative en 2024 dans ce type de mesure.<sup>16</sup>

Types de contrats en 2024

	Contrats sur la mesure de transition
2024	76 + 41 %
2023	54



<sup>15</sup> Source: Liste Lumira « MIS Détail inscriptions »  
<sup>16</sup> Source: BI MAORI liste « Détail composition des ménages »

## UNITÉ COMMUNE ORP – CSR

À l'instar des autres régions du canton, le nombre de situations suivies à l'Unité commune ORP-CSR est en diminution. En revanche, on constate une augmentation des mesures d'insertion sociale.<sup>17</sup>

	Nombre moyen de suivis mensuels à l'Unité commune ORP-CSR pour la région ARASPE. Moyenne annuelle	Contrats sur la mesure d'insertion à l'UC
2024	162 <span>-6 %</span>	134 <span>+29 %</span>
2023	172	104

## RECOURS JURIDIQUES CONTRE LES DÉCISIONS RI

En cas de doutes sur la légitimité de l'aide octroyée, la direction du CSR a la possibilité de demander une enquête à l'Unité contrôle, audit et enquête de la DGCS. En 2024, 4 demandes ont été déposées suite à suspicions du CSR, 3 suite à des dénonciations de tiers et enfin 3 sollicités avant l'ouverture du droit. Parmi les 9 enquêtes terminées en 2024, 3 fraudes ont été avérées et 6 non avérées.

En 2024, 18 recours ont été déposés contre une décision du CSR auprès de l'Unité juridique de la DGCS. Chaque recours nécessite une détermination du CSR auprès de cette première instance.

## ENQUÊTES ADMINISTRATIVES ET INVESTIGATION DE TERRAIN

<sup>17</sup> Source: Liste Lumira «MIS Détail inscriptions»

## CLIC ENSEMBLE

Le projet «Clic Ensemble» s'inscrit dans le cadre du programme cantonal «Vaud pour vous» et vise à réduire la fracture numérique et à favoriser l'inclusion digitale.



Des permanences numériques gratuites et ouvertes à toutes et tous

Ces permanences, organisées dans les régions de l'Ouest lausannois (ARASOL) et de Prilly-Echallens (ARASPE), ont permis aux personnes participantes de se familiariser avec les outils numériques et d'accéder plus facilement aux services administratifs, désormais largement dématérialisés.

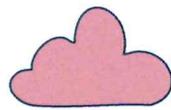
Un accompagnement personnalisé, une approche de proximité

Au-delà du simple soutien technique, l'ambiance conviviale des permanences a favorisé les échanges et permis de détecter d'éventuels besoins sociaux, facilitant ainsi l'orientation vers les services adéquats.

Un projet pilote prometteur, une prolongation confirmée

Fort des résultats obtenus lors de la phase pilote (février — décembre 2024), le comité de Vaud pour vous a validé la prolongation du projet en 2025.

CLIC ENSEMBLE,  
QUELQUES CHIFFRES  
CLÉS DE 2024



# PERSPECTIVES 2025

Nous devons continuer à faire face à des défis croissants et à des changements perpétuels. L'augmentation continue de la population et la hausse du nombre d'ayants-droits s'accompagnent d'une évolution des problématiques sociales et d'une complexification des situations de vie. Ces dynamiques nous imposent d'adapter sans cesse nos interventions et de renforcer nos dispositifs pour répondre aux besoins émergents.

Dans cette perspective, nous poursuivons nos efforts pour développer des solutions innovantes et adaptées, en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux, afin d'offrir un accompagnement toujours plus efficace et inclusif.

Une attention particulière sera portée aux problématiques liées au logement, avec la volonté d'apporter une réponse spécialisée pour soutenir les publics les plus vulnérables dans leur accès à un habitat stable et sécurisé. L'année 2025 sera marquée par des avancées significatives dans

nos actions en faveur des jeunes défavorisés, en décrochage sévère, présentant des problématiques multiples pour une prise en charge davantage personnalisée visant à renforcer leur accompagnement et leur insertion.

Sur le plan interne, la validation du règlement du personnel par les autorités compétentes constitue un aboutissement après l'immense travail accompli qui a permis la rédaction d'un projet de Règlement du personnel et de ses Directives. Cette dépense en temps et en énergie reste essentielle pour assurer un cadre de travail harmonieux et adapté aux exigences de notre mission. Nous devons également poursuivre les travaux d'aménagement de nos locaux afin d'améliorer l'accueil et les conditions d'intervention de nos équipes.

En parallèle, nos efforts pour délivrer des prestations de qualité restent constants, qu'il s'agisse de l'accompagnement social, de la prévention ou du renforcement de la cohésion sociale.



# ANNEXES



## COMITÉ DE DIRECTION 2024

Le comité de direction est composé de :

- M<sup>me</sup> **Corinne Sauty**, Présidente, Echallens
- M<sup>me</sup> **Barbara Busigny**, Vice-Présidente, Daillens
- M<sup>me</sup> **Pamela Burdet**, St.-Barthemely (depuis le mois de novembre 2024)
- M. **Daniel Besson**, Le Mont-sur-Lausanne
- M<sup>me</sup> **Valérie Codina Cervellin**, Penthalaz
- M. **Carmine Ciaramella**, Lussery-Villars (depuis le mois de novembre 2024)
- M<sup>me</sup> **Chantal Di Lalla**, Vufflens-la-Ville (fin du mandat en octobre 2024)
- M. **Ishan Kurt**, Prilly
- M<sup>me</sup> **Claudia Perrin**, Romanel-sur-Lausanne
- M. **Pascal Pollien**, Villars-le-Terroir
- M. **Jean-Pierre Sterchi**, Cugy (fin du mandat en septembre 2024)

## COMITÉ DE CONTRÔLE EXTERNE

Les comptes de l'ARASPE sont contrôlés chaque année par un organe de révision externe reconnu et de qualité. La fiduciaire mandatée est la société « Fidinter SA ».

## COMMISSION DE GESTION 2024

La commission de gestion est composée par des membres et suppléants issus du Conseil Intercommunal :

- M. **Christophe Paccaud**, Bretigny-sur-Morrens
- M. **Yves Collet**, Essertines-sur-Yverdon
- M<sup>me</sup> **Annelise Isaz**, Etagnières
- M. **Carlos Bujard**, Fey
- M. **Pierre-Alain Witzig**, Froideville
- M. **Marc Dumartheray**, Goumoëns, suppléant

